

GUIDE POUR LA DEMI-PENSION L'HEBERGEMENT ET LE TRANSPORT **A PERPIGNAN**

Vivre, se loger, étudier et travailler à Perpignan, c'est un véritable petit défi pour nos futurs jeunes apprentis, qui quasiment sortant d'un système scolaire bien rodé tel que l'Education Nationale où tout était facile avec un logement le plus souvent chez les parents ; l'insouciance et la banalité allaient de pair avec leur mode de vie et de fonctionnement.

Mais, toutes les bonnes choses ont une fin et voici nos futurs apprentis lancés dans le grand bain de l'apprentissage avec ses lots de joie et de peine.

Tel est l'un des véritables challenges du jeune voulant se former au Centre de Formation.

Le Pôle Formation UIMM Occitanie (CFAI) ne possède pas de possibilités d'hébergement en son sein, cependant nous allons essayer de rassembler dans ce guide toutes les informations et possibilités qui peuvent exister et s'offrir à vous afin de vous permettre de trouver rapidement le logement qui vous sera le plus approprié. Bonne lecture.

Quelques petits conseils et définitions pour commencer :

Un contrat de location :

C'est un document qui vous engage avec un propriétaire de logement (privé ou public) à payer en contre parti d'un bien (studio, T1, etc), un loyer mensuel défini entre les deux parties, des éventuels Charges liées à ce logement (Electricité, Eau, charges parties communes d'entretien et de maintenance). Vous pouvez également être amenés à verser un dépôt de garantie ou de caution (somme d'argent conservée par le bailleur, souvent équivalente à un loyer pour garantir un loyer impayé, des dégâts potentiels qui seraient fait dans le logement, etc).

Cette somme est restituée normalement par le bailleur à la date de fin du contrat de location.

Le locataire doit également se couvrir obligatoirement avec une assurance multirisque habitation, il peut être aussi redevable de la taxe d'habitation (si logement occupé au 1 Janvier de l'année civile). Pour restituer son logement, il faut prévenir son propriétaire par une lettre recommandée avec accusé de réception, rappelant les termes du préavis de location, et la date de fin de location souhaitée).

N'oubliez pas qu'à votre départ, vous devrez effectuer un état des lieux de sortie, comme lors de votre entrée dans le logement, ou vous stipulerez d'éventuels remarques, défauts, constatations par écrit.

Le propriétaire peut vous demander de laisser libre accès à votre bien, pour d'éventuels visites pendant la période de ce préavis.

Le logement proposé :

Le nombre de pièces est toujours indiqué hors cuisine, salle de bains et WC.

La salle de bains comporte au minimum une baignoire et un lavabo ; la salle d'eau, une douche et un lavabo, les WC peuvent y être intégrés ou bien être séparés.

Quant à la cuisine, elle peut être indépendante ou bien ouverte sur le séjour.

(on parle alors de «cuisine américaine» voire de «kitchenette» pour un petit coin cuisine).

Le type de logement est souvent exprimé par une lettre (généralement «T» ou «F») suivie d'un chiffre qui correspond au nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bains).

Quelques exemples :

I **Studio** : une seule pièce principale faisant office de chambre, séjour, cuisine avec une salle d'eau ou de bains et un WC.

I **T1** ou **F1** : une seule pièce principale avec cuisine séparée.

I **T1bis** ou **F1bis** : deux pièces avec la cuisine ouverte sur le séjour. I **T2** ou **F2** : deux pièces plus une cuisine séparée.

I **T3** ou **F3** : trois pièces plus une cuisine séparée.

I **Chambre chez l'habitant** : pièce en principe toujours meublée (parfois sommairement), située dans la maison ou l'appartement même du propriétaire et comprenant le plus souvent un accès à la cuisine, la salle d'eau et aux sanitaires.

I **Chambre indépendante** : généralement pièce unique, petite, meublée ou non, au confort souvent précaire (toilettes et douche sur le palier). Attention, les propriétaires ont obligation de fournir un logement décent (décret janvier 2002) qui respecte des normes de surface et de confort

A savoir également :

I **Logement meublé** : logement doté d'un minimum d'ameublement et d'équipement électroménager permettant la vie courante du locataire

I **Logement équipé** : logement doté d'une cuisine équipée (au minimum réfrigérateur, plaques de cuisson, évier).

Ne pas confondre avec logement meublé !

I **Mezzanine** : espace aménagé entre le sol et le plafond d'une pièce principale, accessible par une échelle ou un escalier.

I **Duplex** : appartement sur deux étages réunis par un escalier intérieur.

Location :

Il existe également différents types de location :

- La location simple : bail établi entre un bailleur propriétaire et un locataire
- La colocation : consiste à louer un logement à plusieurs personnes, la bonne entente des locataires est gage de bon déroulement de la location, chaque colocataire signe individuellement un contrat de location unique,

Conseils :

Pour effectuer une bonne recherche :

- **viser votre localisation géographique** souhaitée
- **connaître votre budget**
- **estimer votre durée de location**
- **savoir le type de bien loué** (studio, T1, T2...)
- **cibler le mode de logement** désiré

Afin d'affiner vos prospections, essayez de vous munir d'un plan de la ville (pour voir les accès des transports publics par exemple) ainsi que de la région pour vous permettre de faire des recherches plus efficaces et précises et surtout, armez-vous de patience et de sérénité car parfois, vous pourrez trouver le chemin assez long ...

Exigez un bail écrit entre les deux parties ce qui vous permettra de vous engager envers vos droits et obligations pour tous types de location (bail, état des lieux, ...) mais aussi de vous protéger ainsi que le titulaire du bien immobilier.

N'oubliez pas que lorsque vous devenez locataire d'un bien (c'est à dire le paiement d'un loyer et de charges par mois), il vous reste bon nombre de petites sommes à financer tel les frais d'agence, la caution (au début de la transaction), la taxe d'habitation, l'assurance habitation, les factures de téléphone et d'électricité, etc ...

Dans tous les cas de figure, vous devez faire une demande d'aide au logement (AL, APL, etc) à la Caisse Allocation Familial (CAF) (soit par courrier, soit par Internet), on ne sait jamais ...

AIDE ACCES LOGEMENT

- **Mobili-pass** : cette aide est accordée aux salariés lors d'un déménagement et est destinée à couvrir certaines dépenses liées à la mobilité professionnelle (70 km par rapport au domicile initial ou un transport public de plus de 1H15 minutes), attention, si vous quittez votre logement avant l'échéancier fixé, vous devrez restituer les sommes versées (Plafond MAXI n'excédant pas 3500 euros)
- **Mobili-Jeune** : Aide financière de 10€ à 100€ par mois MAXIMUM viré par trimestre sur présentation des quittances de loyer u bulletin de salaire, sur la durée du contrat pour tout alternant de moins de 30 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, et ne gagnant pas plus de 100% du SMIC. Cette aide fonctionne avec un logement conventionné ou non, location ou colocation et vient en déduction des Aides au logement type APL Attention, la demande doit être effectuée au plus tard à Action Logement dans les 6 mois du début du cycle de formation.
- **Loca-Pass** : tout alternant de moins de 30 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, c'est un prêt à taux zéro pour le financement du dépôt de garantie ou de caution d'un montant de 1200€ maximum, lors d'une location (attention, le montant du loyer doit être maxi 500€, valable pour cette caution et dans la limite d'un remboursement de 25 mois MAXI). En cas de départ avant échéance, il faut rembourser le prêt dans les 3 mois suivants. La demande doit être effectuée au plus tard dans les deux mois d'entrée du logement
- **Le Fond de Solidarité Logement (FSL)** : permet d'aider des familles ou personnes rencontrant des difficultés financières (demande à effectuer auprès d'un travailleur social du département, CCAS, mairie, CAF, centre social, etc) pour prendre en charge par celui-ci tout ou partie des frais d'agence, de cautionnement, du premier loyer, de charges (EDF, eau, assurance habitation, etc)
Cette subvention est donnée par une commission après étude de votre dossier.
D'autres aides financières ou compensations peuvent être possible suivant la situation de chacun, n'hésitez pas contacter ou à demander des conseils et autres requêtes aux organismes de gestion de location et d'hébergement.



Grace à votre inscription au centre de formation, les apprentis peuvent avoir des avantages ou des aides financières par le biais de la structure France : Compétences comme l'aide au permis de conduire B.

Voici les conditions pour pouvoir accéder à cette offre :

- être inscrit au pôle de formation de l'UIMM dans une section dispensée.
- être âgé de plus de 18 ans lors de la création de la demande.
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage valide au moment de la demande.
- être inscrit dans une école de conduite située en Région Occitanie et fournir soit la facture émise ou acquittée de l'auto-école ou un devis valide daté de moins de 3 mois.
- Remplir le dossier d'inscription se trouvant sur le site de France Compétences et de le transmettre au centre de formation avec les pièces justificatives réclamées. (RIB, copie carte identité 2 faces valide, etc)
- Cette demande peut être cumulable avec d'autres aides concernant le permis de conduire B.

Le montant est forfaitaire et est d'un montant de 500€. Elle est attribuée qu'une seule fois par virement bancaire directement soit à l'apprenti ou soit à l'auto-école plébiscité.

Vous pouvez percevoir d'autres avantages comme des aides au transport, l'hébergement, ou la restauration, l'aide 1^{er} équipement mais nous aurons plus de précisions quant à l'obtention de celle-ci.

L'organisme ACTION LOGEMENT peut également vous apporter leur connaissance dans votre recherche et votre démarche d'accompagnement vers un logement, dans le cas d'une mobilité sur le lieu de formation ou sur le lieu de l'entreprise,

Vous pouvez prendre contact soit par téléphone au 05.61.14.52.52 ou par mail :
mariegabrielle.bourgon@actionlogement.com

Pour les aides au logement : vous pouvez vous adresser à la CAF pour retirer un imprimé afin de percevoir les fameuses aides Allocations pour le Logement qui vous seront attribués en fonction de votre âge, de votre loyer et vos revenus : par exemple ; vous pouvez percevoir une aide entre 100 à 170 euros pour un loyer compris entre 350 et 450 euros.

Il existe différents types d'aides CAF ; toutes ces aides sont non cumulables :

APL : aide personnalisée au logement : concerne toute personne locataire d'un bien neuf ou ancien qui fait l'objet d'une convention entre un propriétaire et l'Etat.

ALS : cette aide s'adresse à ceux qui ne peuvent avoir l'APL, ni l'AFS.

ALF : Pour les apprentis qui ne peuvent avoir d'APL car ils ont des enfants, des personnes à charges, ou sont mariés. Idem pour les versements de caution ou organisme cautionnaire : si vous souhaitez avoir un tiers qui vous cautionne parce que vous n'avez peu ou pas assez de ressources, vous pouvez vous adresser à plusieurs institutions qui vous prêteront une certaine somme d'argent sous forme de prêt à des taux très attractifs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX PRATIQUES A TITRE INDICATIF :

Type	Chambre 8- 15M2	Studio 9-25 M2	T1 20-30 M2	T1 Bis 25-35 M2	T2 30- 50 M2	
Prix mini euros	200	350	400	500	600	CC
Prix maxi euros	300	450	500	600	750	CC

Les écarts de prix s'expliquent suivant la nature des services proposée, la superficie, l'équipement...

CAFETERIA

Quelques informations pratiques sur la cafétéria :

L'apprenti doit récupérer un badge magnétique auprès du service comptabilité-intendance du lycée Pablo PICASSO et doit le créditer par virement bancaire afin de pouvoir consommer un repas complet sur place.

L'offre de restauration s'effectue sous forme de libre-service avec le choix entre 1 des entrées proposées, 1 plat chaud, 1 fromage portion ; et 1 dessert.

HEBERGEMENT

ATTENTION : le locataire et le propriétaire ont des droits et des obligations qui les unissent entre eux et qu'ils doivent se restituer (contrat de location, bail, assurance, etc)

Prenez la peine de bien les lire et de les respecter afin d'éviter les mauvaises surprises !!!

Il n'existe pas d'internat dans le lycée Pablo PICASSO, cependant, nous allons essayer de vous donner d'autres pistes que nous avons en notre possession afin que vous puissiez trouver le type de logement qui pourrait vous convenir au mieux !!!

POINT HEBERGEMENT

CROUS Perpignan
26 Avenue Alfred SAUVY
66101 PERPIGNAN
Tel : 04/68/50/15/34

site : www.crous.perpignan.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 09H-16H

CROUS Perpignan
Antenne de Montpellier
66101 PERPIGNAN
Tel : 04.68.50.99.62

Tel : 04.68.50.99.62

Point Jeunes
Rue Madame de Sévigné
66101 PERPIGNAN
Tel : 04/68/66/83/46

Tel : 04/68/66/83/46

Proposition de logement étudiant de particulier à particulier, co-location, liste d'annonces. Ces logements sont réservés en partie pour les étudiants, cependant, dans certains cas, un dossier peut être retenu, n'hésitez pas à demander de plus amples informations.

Bureau information jeunesse 66 -Service logement jeunes

97 rue maréchal Foch - 66000 Perpignan

Tél. : 04 68 34 56 56

Courriel : bijperpignan@orange.fr

Site Internet : www.bijperpignan66.fr

Le BIJ 66 gère un service gratuit d'annonces de location de particuliers (logements meublés et vides) ; offres disponibles dans ses locaux et sur son site Internet.

FOYERS

Foyer Nazareth
166 avenue Maréchal Joffre
66000 PERPIGNAN
Tel : 04/68/61/06/42 -

Foyer des jeunes travailleurs URHAJ Roger SIDOU
5 place Alain GERBAULT – BAT A
66000 PERPIGNAN
Tel 04/68/81/44/37

Age minimum 16 ans à 25 ans maximum, logement de 90 places disponible sans surveillance et mixte, il y a peu d'étudiants.

Prix allant de 350 euros à 400 euros, possibilité de demi-pension en plus (100 euros mensuel)

Cet hébergement est souvent temporaire, il fournit les draps et des accès à internet.

Chambres individuelles ou collectives avec douches et toilettes, individuelles ou communes, à des tarifs oscillants entre 350 et 400 euros/mois, attention règles très strictes !!!

ANNONCE DE PARTICULIER

Voir directement sur les sites internet comme le bon coin, se loger.com, booking, tripadvisor, etc

RESIDENCES

Le catalogne Res. CROUS 24 cours Lazare Escarguel 66000-PERPIGNAN Tel : 09/62/52/95/93.	Mallorquina Res. CROUS 6 rue de la Main de fer 66000-PERPIGNAN Tel : 04/68/68/22/90	Wilson Res CROUS 54 avenue Paul ALDUY 66000-PERPIGNAN Tel : 04/68/50/15/34
Mar I Sol – Res CROUS 26 avenue A. Sauvy 66100-PERPIGNAN Tel : 04/68/50/15/34	Res. Etudiante ODALYS Campus 10 Rue de Villelongue Dels Monts 66100-PERPIGNAN Tel : 04/68/22/02/54	Res Etudiante LA GRALLA 24 Rue de CERDAGNE 66140-PERPIGNAN Tel : 04/68/50/15/34
Résidence Habitat Jeune 5 place Alain GERBAULT 66000 – PERPGNAN Tel : 04.68.81.44.37 Studio et T1 de 380€ à 440€	Résidence ADOMA- Les Pêcheurs 26 Chemin de la poudrière 66000 – PERPIGNAN Tel : 04.68.52.83.01 Chambre et studio 370€	Résidence ADOMA – La Riviera 37 Avenue du Palais des Expositions 66000 – PERPIGNAN Tel : 04.68.50.66.84 T1 à 420€

Toutes ces résidences sont constituées de Studio, T1 et T2, meublées et équipées dans une fourchette de loyer entre 350 et 480 € Charges Comprises (possibilité Allocation Logement) avec de nombreux services à proximité (laverie, salle d'étude, salle de sport, parking en majeure partie) mais du fait de la crise du logement actuel, beaucoup d'entre elles sont déjà réservées, il faut donc les appeler au cas par cas pour savoir les éventuelles disponibilités !!!

AUBERGE DE JEUNESSE

Auberge de Jeunesse
3 Allée Marc PIERRE
66000 PERPIGNAN
Tel : 04/68/51/16/02

Dortoir : 21€50 par nuit, tarif étudiant possible (organisme privé avec un loyer de 250€/mois) Chambres communes et mixtes, chambres d'hôtes, pour court ou long séjour, plusieurs formules à votre disposition, très bon rapport qualité-prix (entre 15 et 20 € par nuit)

AGENCE IMMOBILIERE

Société Catalane de gestion Agence du soleil 27 Boulevard Kennedy 66100 PERPIGNAN Tel : 04/68/67/40/33	Agence Immobilière Perpignanaise 22 Boulevard Georges Clémenceau 66100 PERPIGNAN Tel : 04/68/35/33/24	ORPI- Marchais 49 avenue Général Leclerc 66000 PERPIGNAN Tel : 04/68/50/35/03
--	--	--

APPART'CITY

Appart'city Perpignan centre Gare
12 boulevard Saint ASSISCLE
66000 – PERPIGNAN
Tel : 04.57.38.16.53

Comfort Hotel Centre Del Mon Gare
35 boulevard Saint ASSISCLE
66000 - PERPIGNAN
Tel :04.11.64.71.00

Tarif de chambre à partir de 50€ alliant le principe d'une chambre dans une résidence.

CHAMBRES D'HOTES

CAN ARTISTS
6 Place de la loge
66000 – PERPIGNAN
Tel : 06.63.46.04.36

ESCAPADES LOINTAINES
1304 Chemin du Mas LLaro
66000 – PERPIGNAN
Tel : 06.19.82.62.16

L'ORANGER
7 rue du Corail
66000 - PERPIGNAN
Tel : 06.16.08.85.84

LA MAISON HAUTE
17 Impasse Drancourt
66000 – PERPIGNAN
Tel : 06.51.06.70.41

LES ORCHIDEES
1 impasse de Torreilles
66000 – PERPIGNAN
Tel : 04.68.63.23.57

MAS LATOUR LAVAIL
55 chemin del Vives
66000 - PERPIGNAN
Tel : 06.73.93.74.30

Chambres de différentes compositions de Mas et vieilles maisons placées dans Perpignan ou ses alentours ; différents types de tarifs allant de 50€ à 150€ la nuit.

HOTELS

Avenir Hôtel 2**
11 rue Avenir
66000 PERPIGNAN
Tel : 04/68/34/20/30
40 € chambre

Express Hôtel
3 avenue Général de Gaulle Mas Bon Secours
66000 PERPIGNAN
Tel : 04/68/34/89/96
35€ la chambre

B and B Perpignan
Rue du Dr KOCH
66100 PERPIGNAN
Tel : 0892.78.80.79
A partir de 61€

Hôtel la Cigale
78 Bd Jean BOURRAT
66000 PERPIGNAN
Tel : 04/68/50/20/14
Chambre à partir de 56€

Hôtel du Berry
6 Avenue Général de Gaulle
66000 PERPIGNAN
Tel : 04/68/34/59/02
De 40 à 45 €

Hôtel Formule 1
16 Rue Benoit Fourneyron
66000 PERPIGNAN
Tel : 08/91/70/53/54
A partir de 51 €

Certains jeunes préfèrent cette solution offrant peu de contraintes financières (loyer mensuel, caution) mais ayant l'inconvénient d'offrir peu de capacité de travail (bureau, espace)

ADRESSES DE SITES INTERNET

[www.le bon coin.fr](http://www.leboncoin.fr)
www.booking.com
www.seloger.com

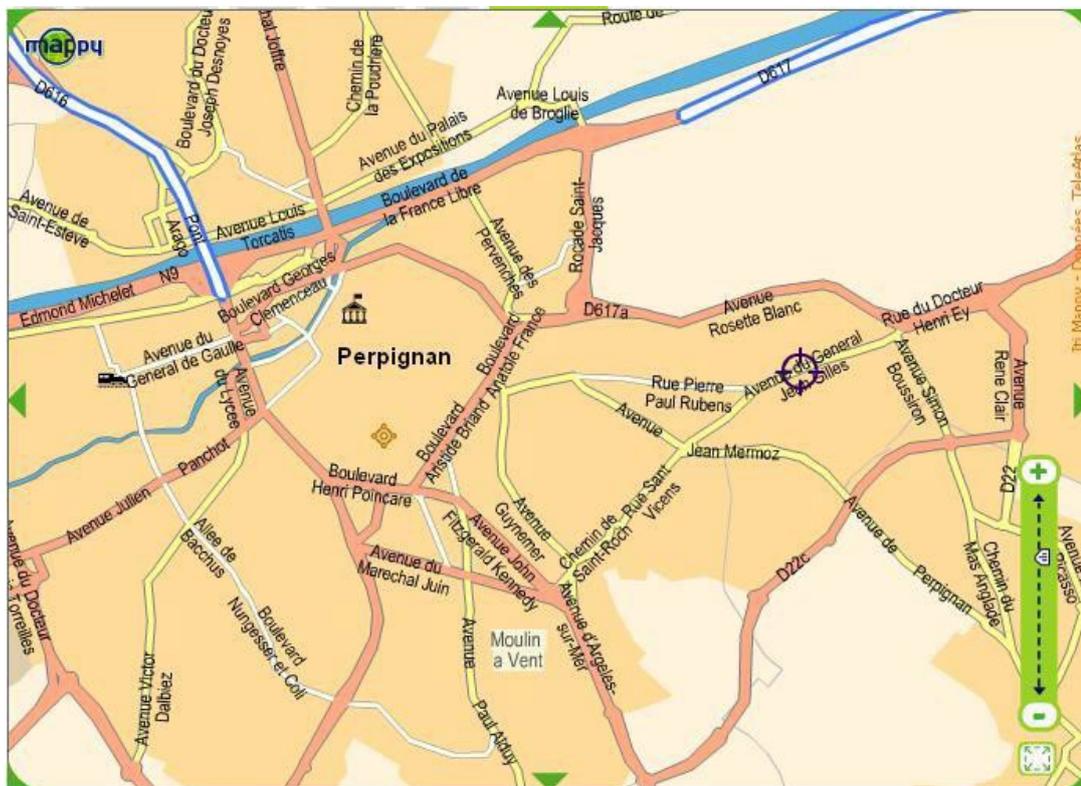
www.airbnb.com
www.lindic.fr
www.logement-étudiant.com

www.trivago.fr
www.bonjour.fr
www.entrepaticuliers.com

Vous y trouverez de nombreux sites, généralistes ou spécialisés, qui proposent des offres de location. Leur consultation est gratuite et leur configuration vous permettra d'affiner votre recherche par critères (localisation, type, nombre de pièces, loyer...), n'hésitez pas également à déposer votre annonce. Certains vous proposeront même des rubriques de conseils, d'informations juridiques, etc. Sites d'agences immobilières, de quotidiens régionaux, d'associations, de petites annonces, etc., vous avez un large choix mais attention certains diffuseurs ne vérifient en aucun cas les offres qu'ils mettent à disposition.

PLAN

PLAN D'ACCES Lycée Pablo PICASSO :



ASSOCIATIONS

Mission locale des jeunes P-O
 7.Boulevard du Conflent
 66000 – PERPIGNAN
 Tel : 04.68.34.26.61

Restaurant du cœur
 27 Rue Monticelli
 66000 – PERPIGNAN
 Tel : 04.68.85.03.54

Caisse Allocation Familiale Perpignan
 112 Rue Docteur Henri
 66019 – PERPIGNAN Cédex 9
 Tel : 0810.25.66.10

ADIL 66
 2 Rue Pierre DUPONT
 66000 – PERPIGNAN
 Tel : 04.68.52.00.00

CAF Perpignan
 112, rue Henri EY
 BP 942
 66019 PERPIGNAN Cédex
 Tel : 0810.25.66.10.

Mission : informer gratuitement les usagers à leurs droits et missions sur l'hébergement, conseils neutres effectués par des juristes.

Pôle Formation UIMM Occitanie
Station M - 14 rue François PERROUX
34748 – BAILLARGUES Cédex
Tel : 04/67/69/75/50

Messagerie : c.ferreira@formation-industries-lr.fr

Internet : formation-industries-lr.fr

Carlos FERREIRA Conseiller Apprentis.